



Compte-rendu CAP du corps des Techniciens de recherche Séance du 14 novembre 2012

Présents côté administration : Marc OBERLIS (président ; sous-directeur des métiers et des carrières), Georges COSTES (supp. ; Observatoire de l'avancée scientifique et territoriale de l'inventaire), Philippe MOREL (supp. ; secrétaire général Drac lorraine), Sylvie MAX-COLINARD (supp. ; adjointe au chef du département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie), Jean-Pierre GANIER (supp. ; adjoint au chef de bureau des ressources humaines), Bernard RANDOIN (supp. ; adjoint au sous-directeur de l'archéologie), Stéphane DESCHAMPS (conservateur régional de l'archéologie Drac Bretagne)

Présents côté représentants du personnel : Jean-François MARIOTTI (UNSA), Nathalie CAHOREAU-MAUMONT (UNSA), Gautier BASSET (CGT), Vincent GARENAUX (CGT), Alexandre FRANCOIS (FSU)

Assistent également à la séance, pour l'administration : Laurent BORDENAVE (adjoint au chef de bureau de la filière scientifique et de l'enseignement), Corinne TOIGO (nouvelle gestionnaire de carrière [AI et IE] au bureau de la filière scientifique et de l'enseignement) et Célia GUERRA (nouvelle gestionnaire de carrière [TR et IR] au bureau de la filière scientifique et de l'enseignement).

En début de séance, Mme GUERRA est donc présentée aux représentants du personnel en tant que nouvelle gestionnaire de carrière en ce qui concerne le corps des Techniciens de Recherche.

A noter que le PV de la CAP précédente n'est toujours pas disponible pour approbation.

En ce qui concerne l'ordre du jour :

1. / Examen de la titularisation dans le corps des techniciens de recherche

La CAP a émis un avis favorable à l'unanimité à la titularisation de Barbara TRICHEREAU (DG1 SCN-LRMH)

2. / Examen de la liste des candidats admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2012

La liste des agents retenus par le jury de l'examen professionnel est approuvée. Cinq agents sont promus en classe exceptionnelle :

- Yoann BRAULT (DG1 SCN - AN Site de Paris)
- Bertrand FAUQ (DRAC Basse-Normandie - Archéologie)
- Peggy BONNET-JACQUEMENT (DG1 SCN - Musée de la Préhistoire)
- Elsa LAMBERT (DG1 SCN - C2RMF)
- Jean-François MARIOTTI (DRAC Poitou-Charentes - Archéologie)

En réponse à une demande des représentants syndicaux, l'administration confirme que les effets de cette promotion seront bien rétroactifs au 1er janvier 2012.

3. / Examen des promotions au choix pour l'accès dans le corps des techniciens de recherche, au titre de l'année 2013

La CAP a émis un avis favorable à l'accès dans le corps des techniciens de recherche de Philippe LUCHESI (DG1 ENSA Marseille)

4716 agents de catégorie C étaient promouvables pour 1 poste.

Les représentants du personnel ont de nouveau attiré l'attention de l'administration sur la nécessaire cohésion du corps quant à son identité "recherche".

Ils ont de nouveau signalé la situation "difficile" que connaissent les agents du MCC avec un profil d'informaticien qui n'est pas toujours adapté à la définition de référence de leur corps d'appartenance, celui des TR dans le cas qui nous concerne. L'Administration reconnaît que la solution serait de créer un corps spécifique aux informaticiens au sein du MCC, solution qui n'est pas envisageable dans une période de réduction du nombre de corps.

Les représentants des TR rappellent à l'Administration que le projet de fusion interministériel des corps de recherche, qui inclut les TR, pourrait apporter une solution à cette question. Il permettrait, en effet, l'accès à des corps d'informaticiens, existant par ailleurs dans les autres ministères concernés, plus en adéquation avec les missions de ces agents.

4. / Examen des avancements au grade de technicien de recherche de classe supérieure, au titre de l'année 2013

La CAP a émis un avis favorable à l'avancement au grade de technicien de recherche de classe supérieure aux 2 agents suivants :

- Didier BOULANGER (DG1 AN Site de Pierrefitte-sur-Seine)
- Christophe CHAPPET (DRAC Haute-Normandie - Archéologie)

30 agents étaient promouvables pour 2 postes.

Une difficulté s'est présentée durant les discussions quant à la cohérence entre notation et classement des agents. Les deux aspects étant examinés, il est nécessaire de s'assurer que la logique qui lie la note, les appréciations du chef de service et le classement entre agent d'une même entité. Les représentants du personnel tiennent à rappeler l'extrême importance que les TR doivent accorder à leur entretien d'évaluation.

Ce dernier et les appréciations qui en découlent ne concernent que le travail de l'agent. Il faut absolument le relire avant de signer et rendre le document final. Les agents ont la possibilité de contester les évaluations réalisées. Le document issu de l'entretien est la pierre angulaire de l'administration pour établir son classement.

5. / Examen des avancements au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2013

La CAP a émis un avis favorable à l'avancement au grade de technicien de recherche de classe exceptionnelle aux 2 agents suivants :

- Dominique BOUCHARDON (DG1 SCN-LRMH)
- Philippe BRUNET (DRAC Centre - Archéologie)

20 agents étaient promouvables pour 2 postes.

En marge de l'ordre du jour :

A la demande des représentants du personnel, quelques points particuliers intéressant directement le corps ont été abordés en marge de l'ordre du jour.

Fusion et Nouvel Espace Statutaire (NES)

A notre demande, l'administration a reconfirmé ce qui avait été dit à la précédente CAP, soit l'abandon définitif de l'option de la Fusion des TR avec les Secrétaires de Documentation. La piste actuellement retenue est désormais celle d'une fusion transversale interministérielle entre les différents corps de la recherche des ministères de la Culture, de l'Education Nationale et de la Recherche.

Les discussions interministérielles au sujet de la fusion sont cependant actuellement suspendues. En tout état de cause, l'Administration indique qu'il ne faut pas l'attendre avant au mieux fin 2013, la Fonction Publique ayant d'autres priorités. Cette annonce est faite alors même qu'à la CAP du 21 novembre 2011, l'Administration insistait lourdement sur le fait que l'intégration du corps dans le Nouvel Espace Statutaire (NES) était conditionnée à l'avancement de la question de la fusion des corps. Elle nous expliquait par ailleurs que tout retard sur ce sujet serait préjudiciable au TR. Lorsque les représentants avaient alors expliqué que la seule voie possible pour les TR était la fusion inter-ministérielle des corps de recherche, l'Administration avait doctement indiqué que la Fonction Publique allait, quoi qu'il advienne, entamer les démarches pour faire entrer les TR dans le NES.

Les négociations doivent donc reprendre sous peu entre l'Administration et la Fonction Publique afin de régler cette question, soit disant urgente en 2011, dans le courant de l'année 2013. Une fusion n'est cependant pas envisageable avant début 2014. Les représentants TR ont souligné l'importance d'intégrer au plus vite les TR au NES et d'avancer sur la question de la fusion des corps de Recherche.

L'Administration a enfin indiqué, suite au questionnement des représentants du personnel, que, n'ayant pas d'échéances quant au NES, il n'y aurait pas de rétroactivité quant aux salaires après intégration. Le corps des TR sera probablement le dernier à intégrer le NES.

Concours

Les représentants rappellent le manque d'effectifs dans les services et les trop rares possibilités d'évolutions de carrières. Ils rappellent que les concours sont une des seules voies de promotion au sein du MCC. A ce titre, les représentants du personnel ont malheureusement souligné la rareté des concours TR, AI, IE et IR lors d'une précédente CAP, l'Administration en a pris note. Résultat : pas de concours programmés en 2013 ... alors même que, encore une fois, de nombreux services souffrent de déficits en personnel.

Les représentants du personnel ont encore rappelé qu'ils seraient vigilants quant aux prochains concours afin d'éviter les problèmes engendrés par le précédent (concours 2010-2011). Ils ont rappelé à l'Administration qu'elle avait reconnu lors de la CAP du 21 novembre 2011 que la mise en place d'un système à base de profil de poste était une erreur et qu'elle veillerait à ce que cela ne se reproduise plus pour les concours à venir. En outre, en revenant au mode antérieur, il sera ainsi possible d'exploiter au sein du MCC les listes complémentaires établis lors de ces concours pour tout poste de même corps, comme cela était le cas auparavant.

Les représentants du personnel notent que lors du dernier concours IE, des TR ont été reçus et d'autre classés, preuve que ce corps est effectivement un corps de recherche et démontre, si c'était nécessaire, la qualité du travail de recherche de bien des TR. Cette activité existe par ailleurs à tous les niveaux aussi bien au travers d'actes administratifs, participant à la définition de problématiques scientifiques, que de travaux de recherche ou de valorisation de la recherche, plus visibles.

Prime sur la participation à la recherche

En ce qui concerne les primes (pouvant atteindre un 2ème plafond réglementaire pour 20% du corps), l'administration indique, une nouvelle fois, qu'une information serait faite à l'ensemble du ministère. Les représentants du personnel veulent s'assurer d'un traitement égalitaire sur cette question à l'échelle nationale.

L'administration a indiqué que le processus d'entrée dans la PFR (prime de fonction et de résultats) est gelé jusque l'été 2013.

Les représentants CGT Culture Gautier Basset gautier.basset@culture.gouv.fr

et Vincent Garénaux vincent.garenaux@culture.gouv.fr

61, rue de Richelieu 75 002 Paris ☎ 01.40 15 51 70/71 📠 01.40 15 51 77

courriel : cgt-culture@culture.gouv.fr / Internet : www.cgt-culture.fr